

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 28 AVRIL 2014

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 28 avril 2014 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 13 - Votants : 14

Excusé : 1 (Xavier Bouet pouvoir donné à Yvan Aujogue)

Absent : 1 (Bénédicte Prisset)

Secrétaire de séance : Brice Durand

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

1/ Contrat enfance jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations familiales

➤ **Accord unanime**

2/ Commission communale des impôts directs (CCID)

➤ **Accord unanime**

A l'ordre du jour :

1- Subventions 2014 accordées

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues pour l'année 2014 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE les subventions suivantes :**

-

Associations	Objet	Montant accordé
ADELCA	Fonctionnement	150,00 €
ADELCA	Réalisation d'un film	600,00 €
ADMR du Cœur des Pierres Dorées	Fonctionnement	1 780,00 €
ADR – CATM de Jarnioux	Fonctionnement	80,00 €
Amicale des personnes âgées Jean BOREL	Fonctionnement	100,00 €
A l'Ombre du Chêne	Fonctionnement	100,00 €
Association des Jeunes de Jarnioux (AJJ)	Fonctionnement	200,00 €
Club Soleil d'automne	Fonctionnement	200,00 €
Docteur Clown	Fonctionnement	100,00 €
Inter Classe des Conscrits de Jarnioux	Fonctionnement	250,00 €
Compagnie des Loisirs	Fonctionnement	100,00 €
Restaurants du Cœur	Fonctionnement	100,00 €
Sou des Ecoles de Jarnioux	Fonctionnement	500,00 €
Sou des Ecoles de Jarnioux	Classe de neige	3 000,00 €
L'Ombre des Mots	Festival des Mots	500,00 €
	TOTAL	7 760,00 €

- **OUVRE les crédits budgétaires nécessaires**

➤ **DETAIL DES VOTES : 13 pour, 1 abstention (Jean-Christophe Bolac)**

2- Budgétisation des charges 2014 dues au SYDER

Pour 2014, le montant des charges dues au SYDER est de 28 956,07 €.

Monsieur le Maire propose de fiscaliser la totalité de ces charges.

Après délibération, le conseil municipal :

- **ACCEPTE le montant de la contribution 2014 demandée par le SYDER, soit un montant total de 28 956,07 €**
- **DECIDE de fiscaliser l'ensemble de cette contribution**

➤ **DETAIL DES VOTES : 14 pour**

3- Budgétisation des charges 2014 dues au SIVU de la Vallée de l'Ombre

Pour 2014, le montant des charges dues au SIVU de la Vallée de l'Ombre est de 11 462,28 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le montant de la fiscalisation totale par rapport à 2013, soit 37 074,52 €. Par conséquent, pour les charges dues au SIVU, il propose de fiscaliser 8 118,93 € et de budgétiser le soldede 3 343,35 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- **ACCEPTE le montant de la contribution 2014 demandée par le SIVU de la Vallée de l'Ombre, soit 11 462,28 €**
- **DECIDE d'inscrire 3 343,35 € au budget primitif 2014 (compte 6554) et de fiscaliser le reste de cette contribution, soit 8 118,93 €**

➤ **DETAIL DES VOTES : 14 pour**

4- Contribution 2014 au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pont Sollières

Pour 2014, le montant des charges dues au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pont Sollières est de 7 655,74 €.

Après délibération, le conseil municipal :

- **ACCEPTE le montant de la contribution 2014 demandée par le Syndicat Intercommunal du Pont Sollières, soit 7 655,74 € €**
- **DECIDE d'inscrire cette participation au budget primitif 2014 (compte 6554).**

➤ **DETAIL DES VOTES : 14 pour**

5- Taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 (taxe d'habitation et taxes foncières).

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité de maintenir, en 2014, les taux d'imposition comme suit :

- | | | |
|--------------------------|---|----------------|
| - Taxe d'habitation | = | 16,50 % |
| - Taxe foncière bâti | = | 17,10 % |
| - Taxe foncière non bâti | = | 17,75 % |

➤ **DETAIL DES VOTES : 14 pour**

6- Formation des Elus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant maximal dédié à la formation des élus ne peut excéder 20 % de l'enveloppe annuelle des indemnités de fonctions, soit 423,86 €. Il propose donc de budgétiser à cet effet un montant de 420 €

Après délibération, le conseil municipal :

- **décide d'inscrire au budget primitif 2014 (compte 6535) le montant de 420 € destiné à la formation des élus**
- **décide que ces formations devront permettre d'améliorer les connaissances des élus dans leurs domaines**

➤ **DETAIL DES VOTES : 15 pour**

Arrivée de Bénédicte Prisset à 19h45

Inscrits : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

7- Budget principal – Affectation du résultat

Le Compte Administratif 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 129 200,29 €.

Le Conseil Municipal délibère et DECIDE d'affecter ce résultat de la manière suivante :

124 765,58 € € à la section de fonctionnement (compte R 002)

et

4 434,71 € à la section d'investissement (compte R1068)

➤ **DETAIL DES VOTES : 14 pour, 1 abstention (Bénédicte Prisset)**

8- Budget principal – Budget primitif 2014

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le budget primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 487 756,25 €

Section d'investissement : 78 734,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE ET VOTE le présent budget primitif 2014.

➤ ***DETAIL DES VOTES : 12 pour, 1 contre (Agnès Dessaintjean), 2 abstentions (Jean-Christophe Bolac et Daniel Martinez)***

➤

Le conseil souligne l'importance et l'urgence d'aménager la cantine scolaire. Cependant, compte tenu du poids de l'investissement et de la difficulté des financements, le conseil décide de réétudier ce projet dans les meilleurs délais.

9- Désignation des membres élus du CCAS

Le Conseil municipal doit élire en son sein 4 membres du CCAS

Après délibération et vote à bulletin secret, sont élus :

Agnès DESSAINTJEAN (14 voix)

Joël BOST (12 voix)

Eliane PEROTTI (11 voix)

Bénédicte PRISSET (12 voix)

Non élu : Jean-Christophe BOLAC (11 voix)

10- Contrat enfance jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales

Nous devons reconduire le contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations familiales qui s'est terminé en décembre 2013.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse 2014-2017 ainsi que ses futurs avenants.

➤ ***DETAIL DES VOTES : 15 pour***

11- Commission communale des impôts directs

Nous devons désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

Après délibération, le conseil municipal désigne les 24 commissaires.

Informations diverses

Organisation du 8 mai

Ramassage des ordures : rappel de la modification des jours de ramassage (tous les lundis fériés, sauf le jour de Noël ou le jour de l'an)

Questions diverses

Fin de la séance à : 01h25 (29/04/2014)